



**BUREAU SYNDICAL
DU SCOT DU PAYS DE FOUGERES**
Séance du 25 avril 2025
N°2025 – 15

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

RÉVISION DU SCOT DU PAYS DE SAINT MALO – Avis sur le projet arrêté

Le 25 avril 2025 à 08h30, les délégués syndicaux, désignés par les communautés de communes et d'agglomération membres se sont réunis dans la salle de Couesnon Marches de Bretagne, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères.

Date de convocation : 16 avril 2025

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Joseph ÉRARD est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués syndicaux suivants :

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Quorum : 8

Membres présents titulaires : M. Michel BALLUAIS, M. Pascal HERVÉ, Mme Patricia RAULT, M. Christian HUBERT, M. Michel BRARD, M. Joseph ÉRARD, M. Emmanuel HOUDUS, M. Louis FEUVRIER, Mme Fernande-Raymonde LOHIER, M. Louis PAUTREL, M. Patrick MANCEAU.

Membres ayant donné procuration : néant

Membres excusés : M. Thomas JANVIER, M. Aymar DE GOUVION SAINT CYR, M. Daniel HELBERT.

Par délibération en date du 28 février 2025, les élus des Communautés délégués au Pays de Saint-Malo ont arrêté le projet de révision du SCoT. Ce projet a été transmis au Syndicat Mixte du SCoT du Pays de Fougères le jeudi 6 mars 2025 pour sollicitation d'un avis.

Après étude du projet de SCoT arrêté, en bureau des Vice-Présidents le 11 avril 2025, les élus ont souhaité souligner deux éléments du SCoT du Pays de Saint Malo :

- L'armature territoriale : une concordance significative est à noter entre l'armature territoriale arrêtée dans le SCoT du Pays de Saint Malo et les différentes strates de l'armature du projet du SCoT du Pays de Fougères, en cours de révision.
- Les mobilités collectives : les orientations du projet de territoire du SCoT du Pays de Saint Malo en matière de mobilités et notamment vers le Pays de Fougères sont en cohérence avec le projet des élus du SCoT du Pays de Fougères :

Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Pays de Saint Malo : « *Dans l'optique de maintenir les échanges entre la frange Est du territoire et le pays de Fougères, le SCoT les élus du territoire entendent valoriser à la fois les relations de proximité entre les deux pays, mais aussi l'axe structurant entre Dol-de-Bretagne et Fougères, que constitue la route départementale 155* »

Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT du Pays de Saint-Malo : « OBJECTIF 71 – Les documents d'urbanisme locaux et les autres plans et programmes articulent leurs prescriptions et leurs actions sur des axes stratégiques de renforcement ou de déploiement des transports collectifs à court, moyen ou long terme »

« Ces axes stratégiques comprennent : [...] Des liaisons de transports collectifs d'importance territoriale Elles sont support de l'amélioration :

- de la desserte ferroviaire du territoire de l'axe Dinan –Saint-Malo -Dol de Bretagne – Caen desservant le pôle majeur de Saint-Malo et les pôles structurants des Communautés du Pays de Saint-Malo (Combours, Dinard, Dol de Bretagne, et potentiellement Pleine-Fougères). À ce titre, le développement du cadencement de l'offre ferroviaire pour améliorer la desserte de l'Est du territoire, notamment vers la Normandie est étudiée. Elle concerne l'opportunité de réouverture de la halte de Pleine-Fougères et les interconnexions avec la gare de Pontorson.

- des lignes routières Breizhgo qui visent l'amélioration de la desserte des pôles structurants du territoire. Avec les lignes 10, 11 et 16 du réseau Breizhgo. **Avec des liaisons nouvelles à développer entre Dol-de-Bretagne et Val-Couesnon/Fougères** et entre Combours et Dinan »

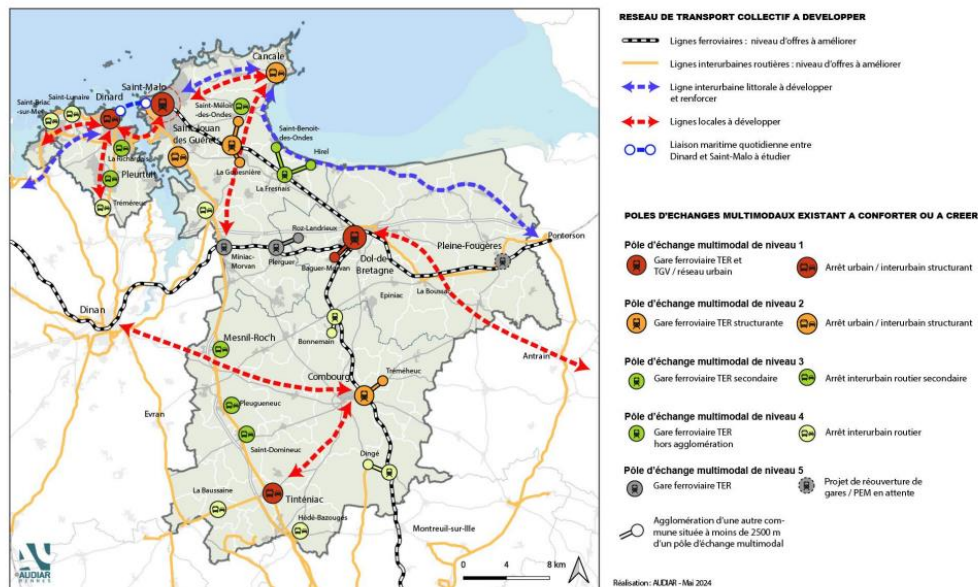


Illustration 6 : Carte de localisation des secteurs privilégiés du développement des transports collectifs et de l'intermodalité

Le projet d'aménagement stratégique mentionne la proximité entre les deux pays, notamment sur l'axe Dol-de-Bretagne et Fougères, que constitue la route départementale 155.

Il apparaît opportun de mentionner l'axe structurant entre Dol-de-Bretagne (RD 155), Val-Couesnon (RD 155), Maen-Roch (RD 155), Fougères (RN 12) et Alençon (RN 12), inscrit pour partie (Fougères-Alençon) au Projet d'Envergure Nationale et Européenne (PENE).

L'axe structurant entre Dinan (RD 794), via Combourg (RD 796), Bazouges-La-Pérouse (RD 796) et Val-Couesnon (RD 155), Maen-Roch (RD 155) vers Fougères devrait également être mentionné. Ces deux axes sont essentiels pour notre territoire, particulièrement pour les mobilités individuelles et collectives (ligne Breizhgo, gare ferroviaire, covoiturage...) quotidiennes entre nos deux pays vers les lieux d'emploi, de formation et l'accès aux services et aux équipements notamment touristiques : un véritable équilibre territorial entre nos deux pays s'inscrivant dans les orientations du SRADDET de la région Bretagne.

Ces axes routiers stratégiques entre nos deux pays pourraient être précisés à l'objectif 71 du projet de DOO du SCoT du Pays de Saint-Malo.

Le bureau syndical :

- **ÉMET un avis favorable sur le projet du SCoT du Pays de Saint-Malo arrêté ;**
 - **AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à la présente décision.**
- 10 voix « pour »
 - 1 voix « contre »

La présente délibération est adoptée.

Pour extrait conforme et exécutoire après affichage et dépôt en Préfecture.

Le Président,

Michel BALLUAIS.